

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004417

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3778 Société : RAM AC8615

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Qaisi ALI

Date de naissance : 27/06/1975

Adresse : 169 n° 1 re ALMANZAGA

Tél. : 0662237210 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Qaisi MALIK ADEL Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : NEUROLOGIE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

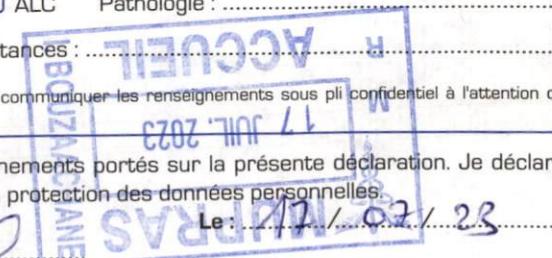
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah Le : 17/07/2013

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
DR Soumaya ZHOURI CENTRE DEP A.M. Ibn Ennafaa Rue Leuhem Casablanca - Tel 0522 205225	21/06/2025	P 545	600,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G	00000000	00000000
(Création, remont, adjonction)	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : 21/06/2023
Edité le : 24/06/2023
Âge : 14 mois

Notre réf. : H232AR1241
Prescripteur : Pr. SIBAI
Patient(e) : Bébé Malika QAISSI

Organe : Médiastin postérieur

(Neuroblastome peu différencié. médiastinale postérieure, gauche sans amplification du N-Myc et sans envahissement médullaire, réf H231AR1529, M231AR1529 et H231AR1530.
Actuellement, exérèse totale de la tumeur résiduelle médiastinale)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

MACROSCOPIE :

L'envoi concerne un fragment d'allure fibreuse, pesant 1 g et mesurant 2.2 x 1.2 x 0.6 cm. La surface est entièrement mûres et d'autres peu cellulaires et peu différenciées, immatures avec parfois quelques cellules montrant une discrète tendance à la différenciation. Sur les zones mûres, elle est faite de cellules de Schwann avec quelques cellules ganglionnaires mûres souvent épars. Sur les foyers immatures, la population neuroblastique immature est agencée en lobules sur un fond fibrillaire abondant avec quelques cellules en mitoses et en apoptose. Cette prolifération est le siège de nombreuses calcifications et elle arrive, par places et pour les deux composantes mûre et immature, au contact de la limite de résection.

MICROSCOPIE :

L'examen histologique retrouve sur un tissu fibreux, une prolifération tumorale neuroblastique avec des zones entièrement mûres et d'autres peu cellulaires et peu différenciées, immatures avec parfois quelques cellules montrant une discrète tendance à la différenciation. Sur les zones mûres, elle est faite de cellules de Schwann avec quelques cellules ganglionnaires mûres souvent épars. Sur les foyers immatures, la population neuroblastique immature est agencée en lobules sur un fond fibrillaire abondant avec quelques cellules en mitoses et en apoptose. Cette prolifération est le siège de nombreuses calcifications et elle arrive, par places et pour les deux composantes mûre et immature, au contact de la limite de résection.

CONCLUSION :

Tumeur neuroblastique avec des territoires mûres et d'autres immatures, le type histologique ne peut pas être défini après la chimiothérapie.

La limite de résection, est par endroits, lésionnelle.

Pr. S. ZAMIATI

Dr Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
Ibn Ennafis
Casablanca - Tél (L.G): 05 22 20 23 02

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

DEMANDE D'EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

De la part du Docteur : P. SIBAI

Nom et prénom : QAISI MALILAH NELIA Age :

Date du prélèvement : Réf. antérieure :

Siège et nature du prélèvement :

Renseignements cliniques : Neuvième thoracique

Médastinal gauche en saillie.

Exérèse de la tumeur résiduelle
médastinale (totale).

Cytologie :

- Frottis : Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Autres : Ponction Liquide

- Traitements éventuels :

Date :

21.06.83

Signature :



Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA23002742

Date de facturation 21 / 06 / 2023

Médecin traitant Pr. SIBAI

Patient Bébé Malika Nelia QAISSI

Demande référence **H232AR1241**

Demande reçu le 21/06/2023

A Payer 600,00 Dhs

coefficient-P 545

Mode de règlement Espèce

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Pr. S. ZAMIATI

Dr Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
11, Rue Lieutenant Berge
Casablanca. Tel (LG) : 0522 20 23 02

ICE 001808242000088 IF 15200176 INPE 91024752 INPE du Laboratoire 093002954